

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n° 13 du 20/07/2011

Données du réseau : 26 parcelles ont fait l'objet d'au moins une observation sur la période du 18 et 19 juillet 2011.

Stades de la vigne : Le stade « fermeture de la grappe » est atteint sur l'ensemble des parcelles, la véraison débute dans les parcelles les plus précoces.

Observations Ravageurs :

Vers de la grappe / Eudémis :

Le vol de deuxième génération diminue et nous commençons à observer les premières perforations. Le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes.

Cicadelles vertes : A compter du stade fermeture de la grappe le seuil de nuisibilité est de 50 larves pour 100 feuilles.

Les populations de cicadelles restent très hétérogènes selon les secteurs.

Observations Maladies : La situation est globalement saine.

Mildiou : Aucun symptôme observé.

Oïdium: Avec la fermeture de la grappe, la période de grande sensibilité de la vigne est maintenant terminée. La vigilance sera maintenue jusqu'à la véraison dans les vignes fréquemment touchées.

Black Rot: A chaque épisode orageux la maladie peut progresser rapidement. La réceptivité à la maladie est maximale entre la nouaison et la véraison.

Botrytis: Aucun symptôme observé.

Climatologie: Un ciel couvert pour cette semaine accompagné d'averses.

Ce bulletin sera le dernier pour la saison 2011.

Pour les observateurs: merci de bien vouloir transmettre les bilans début véraison et avant récolte.

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, rédigé par le Syndicat des Viticulteurs de Saint-Pourçain, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier, Val.Limagne.coop la fédération viticole, le syndicat des Côtes d'Auvergne, ainsi que les viticulteurs du vignoble Saint-Pourcinois et des Côtes d'Auvergne.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office nationale de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018".

Directeur de Publication: Jacques Chazalet, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture

Coordonnées référent: Syndicat des Viticulteurs 04-70-47-79-25

Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

